

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MARS 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix mars, à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de Neauphle-le-Château
s'est réuni dans la salle du Conseil Parking de la Place aux Herbes,
après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard JOPPIN, Maire

Etaient présents :

Bernard JOPPIN - Le Maire, Michèle TROIZIER, Philippe LEBLOND, Maurice GAUDIN,
Jacques GAURIAU - Maires-Adjoints, Jean-Philippe AZEMA, Valentine CHERRIERE,
Mireille DAPOIGNY, Hélène DROUSSENT, Jean-Pierre JULLIEN, Jean-Claude KUENTZ,
Nadine LE RAY, Marc LEROY, Daniel SCHAEFER, Jean-Pierre SIMOULIN et Annick
VENANT.

Etaient absents, excusés et représentés

Alain JUND donne pouvoir à Philippe LEBLOND
Marc LE GONIDEC donne pouvoir à Jean-Claude KUENTZ

Absents :

Patricia BERCE, Cécile BLONDEL et Agnès KRANTZ-HABERBUSH.

Après avoir nommé Hélène DROUSSENT comme secrétaire de séance, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte-rendu 27 janvier 2014,
- **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte de gestion « Commune 2013 »,
- **APPROUVE, à l'unanimité**, Monsieur Le Maire ne prenant pas part au vote, le compte administratif « Commune 2013 », qui s'établit comme suit :
 - section de fonctionnement : excédent de 1 508 849,63 euros,
 - section d'investissement : excédent de 148 108,95 euros
soit un excédent global de 1 656 958,58 euros,
- **VOTE, à l'unanimité**, l'affectation des résultats 2013 sur le budget 2014 comme suit :
 - Report de l'excédent d'investissement à l'article 001 en recettes d'investissement pour 148 108,95 €
 - Report de 780 000,00 € de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 en recettes d'investissement
 - Report de 728 849,63 € en recettes de fonctionnement à l'article 002.
- **APPROUVE, avec 17 voix pour et 1 abstention** (Jacques GAURIAU), le maintien des taux d'imposition proposés ci-dessus.
- **DECIDE, à l'unanimité**, d'attribuer des subventions :
 - au CCAS, crédits prévus au BP 2014 - article 657362, pour un montant de 9 150 euros
 - et aux associations neauphléennes, crédits prévus au BP 2014 - article 6574 pour un montant de 153 825 euros

- **DECIDE, à l'unanimité**, de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme départemental 2012 / 2013 / 2014 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie pour la réfection des trottoirs Rue Voltaire, la subvention s'élèvera, pour l'année 2014, à 7 420,19 € (sept mille quatre cent vingt euros et dix-neuf centimes) soit 30% du montant total de travaux subventionnables de 24 733,95 € HT (vingt-quatre mille sept cent trente-trois euros et quatre-vingt-quinze centimes). **S'ENGAGE, à l'unanimité**, à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voies communales pour réaliser les travaux figurant sur la fiche d'identification annexée à la présente délibération et conformes à l'objet du programme. **S'ENGAGE, à l'unanimité**, à financer la part des travaux restant à sa charge.
- **APPROUVE, à l'unanimité**, le Budget Primitif Commune 2014 :
 - pour la section de fonctionnement à 3 228 376,24 euros
 - et pour la section d'investissement à 1 987 567,95 euros
- **DONNE SON ACCORD, à l'unanimité**, au projet de Convention « Ville-Porte » entre la commune de NEAUPHLE-LE-CHATEAU et le Parc Naturel Régional - PNR - de la Haute Vallée de Chevreuse, **PREND ACTE, à l'unanimité**, que la cotisation forfaitaire des villes porte du Parc Naturel Régional - PNR - de la Haute Vallée de Chevreuse, est fixée à 1,13 euro par habitant, **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur Le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat du réseau de Bibliothèques et Médiathèques au Centre des Yvelines.
- **DECIDE, à l'unanimité**, de nommer la voie desservant les nouvelles habitations du programme « Les Petites Friches », « Allée des Cèdres ».

Séance levée à 21 heures 30

Le Maire,

Bernard JOPPIN

